

Présenté par
Valérie PÉCRESSE
Présidente du conseil régional
d'Île-de-France

**SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS RESPONSABLES
DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE 2022-2028**

Sommaire

EXPOSÉ DES MOTIFS	3
ANNEXE AU RAPPORT	7
Infographie de la commande publique régionale	8
PROJET DE DÉLIBÉRATION	11
ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION	12
Schéma de promotion des achats responsables 2022-2028	13

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le Schéma de promotion des achats responsables, s'inscrit dans une volonté régionale de faire de la commande publique, un acte de progrès économique, environnemental, et social.

La loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire (ESS), complétée par la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, a instauré l'obligation pour certains pouvoirs adjudicateurs d'adopter et de publier un schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (Article L2111-3 Code de la commande publique).

La Région s'est dotée de son premier schéma régional des achats responsables en 2015¹ qui a été revu en 2019 pour la période 2019-2021 afin de tenir compte de la nouvelle organisation de la fonction achat au sein de la collectivité (création d'une direction des achats et centralisation de la passation des marchés en 2017) et des nouvelles ambitions pour la politique de commande publique responsable régionale (adoption du small business act régional², signature de la charte « relations fournisseurs et achats responsables »).

Le précédent schéma a été construit sur la base des 3 piliers de la commande publique responsable (économique, sociale et environnementale) auxquels la Région a décidé, conformément à ses exigences d'exemplarité et de transparence, d'ajouter un pilier « déontologie ».

1. Le bilan du schéma de promotion des achats responsables sur la période 2019-2021

Sur cette période, la Région a poursuivi ses efforts pour rendre la commande publique régionale plus performante, accessible, responsable et exemplaire.

Sur le plan économique, la Région a poursuivi ses efforts de rationalisation et de mutualisation. La centrale d'achat créée en 2019 en est le meilleur exemple. Ouverte à l'ensemble des acheteurs publics du territoire, la centrale compte aujourd'hui plus de 500 adhérents avec une progression de plus de 30% entre 2020 et 2021. La centrale a été plébiscitée au moment de la crise sanitaire car elle a permis à nombre de collectivités de faire face à des besoins impérieux en matière d'achats stratégiques tels que les masques, le gel hydroalcoolique, les tests antigéniques et dans un second temps, les purificateurs d'air. Au-delà de cette offre en lien avec la pandémie, la centrale offre des solutions de haute qualité environnementale sur des secteurs variés tels que les denrées alimentaires (épicerie, surgelés, produits laitiers dont de nombreux produits issus de l'agriculture biologique), des solutions d'impression, des produits d'entretien biologique, des protections périodiques ou encore des offres de défibrillateurs, des contrats d'entretien ou de contrôles techniques obligatoires.

La politique d'achat régionale, à travers ses efforts relatifs au sourcing systématique, à la communication en amont sur ses projets d'achats et à la simplification de ses procédures via notamment des outils d'automatisation des contrôles et de mise en place du principe du « dites-le-nous une fois » (via l'utilisation de la solution e-attestations qui permet d'automatiser une partie du suivi de la production des justificatifs que doivent fournir les titulaires de marchés tout au long de l'exécution du contrat) permet d'avoir un ancrage fort auprès des PME et des entreprises franciliennes. Ainsi, 80 % de fournisseurs de la Région sont des PME ou des TPE

1 CR 2015-43 Adoption d'un schéma de promotion des achats responsables

2 CR 2017-44 Un « small business act » francilien pour favoriser l'accès des TPE-PME à la commande publique régionale

qui captent 50% de la dépense. Par ailleurs, 90% des fournisseurs ont leur siège en Île-de-France.

Sur le plan social, la Région Île-de-France a continué d'intégrer des heures d'insertion dans ses principales opérations de travaux des lycées et bâtiments de l'enseignement supérieur. Conformément au schéma en cours, des efforts ont été faits pour diversifier les marchés porteurs de clauses en ciblant des marchés de service afin d'élargir et féminiser les publics bénéficiaires. La Région s'appuie sur les facilitateurs locaux pour favoriser l'emploi local. Ainsi, sur la période 2019-2021, la Région a permis la réalisation de plus de 440 000 heures d'insertion soit près de 230 ETP.

La politique d'achat de la Région a également eu pour objectif de donner de l'activité aux structures de l'économie sociale et solidaire (ESS). Ainsi, des actions ont été menées afin de convaincre les titulaires de marchés soumis à l'obligation de réalisation de clauses d'insertion de nouer des coopérations inclusives avec des structures de l'ESS. Par exemple, La Régie de quartier d'Aubervilliers, sous-traitante, a réalisé 22170 heures sur le chantier du Grand Équipement Documentaire à Aubervilliers. Celle-ci a employé 41 personnes dont 18 femmes et a formé 11 salarié(e)s à la peinture. Ce chantier lui a permis de développer significativement son chiffre d'affaires.

La Région s'emploie à utiliser les outils du code de la commande publique pour favoriser l'accès des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), des établissements et services d'aide par le travail (ESAT) et entreprises adaptées (EA) aux marchés publics. Des marchés réservés à ces structures sont ainsi lancés si les besoins de la région sont en adéquation avec les capacités de structures. Dans le cadre de la mobilisation régionale pour la protection des francilien(ne)s face à la pandémie de la COVID, la Région s'est notamment appuyée sur le secteur adapté et protégé dès la première vague pour des prestations de logistique et de communication. D'autres marchés réservés sont en cours sur des secteurs tels que la restauration (traiteurs), les moyens généraux (blanchisserie, impression, mise sous pli, routage) ou encore l'intérim. Sur la période 2020-2021, cela représente un chiffre d'affaires annuel moyen de 584 000 € HT pour 22 marchés.

Au-delà des marchés réservés, la Région a intégré des critères d'insertion dans 16 marchés sur la même période.

Afin de favoriser le sourcing et la création de partenariats avec des entreprises ou structures de l'économie sociale et solidaire, la Région a organisé en 2019 les rencontres d'affaires achats solidaires et responsables avec près de 200 participants et la tenue de 500 rendez-vous.

La Région est également présente de façon régulière lors des événements achats responsables, tels que les open map ESS organisés par le GIP Maximilien, la rencontre régionale ESAT-EA du GESAT, la tournée des achats impactants ou l'université des achats organisée par le Conseil National des Achats.

Sur le plan environnemental, la Région a maintenu ses exigences pour des achats durables. Ainsi, elle a, en accord avec les engagements pris dans le schéma précédent, pris en compte le développement durable dans ses projets d'achats notamment via l'intégration de clauses de lutte contre le gaspillage dans ses marchés d'alimentation (restauration, traiteurs...), d'une charte « chantier faibles nuisances » dans ses opérations de travaux, d'une exigence sur la provenance des bois dans ses marchés de mobiliers ou encore via l'acquisition de papier recyclé.

Concernant l'objectif de généraliser l'approvisionnement des lycées en produits locaux et biologique, la Région participe au projet de mise en place d'une plateforme d'approvisionnement de la restauration scolaire dans l'Est francilien et pour laquelle une société publique locale a été créée avec le département de Seine-et-Marne.

Dans le cadre de la transition énergétique, la Région a engagé une démarche carbone pour prendre en compte les émissions de gaz à effet de serre dans les marchés publics. Un critère carbone a été expérimenté dans l'accord cadre fourniture et livraison de produit laitiers pour les adhérents de la centrale d'achats afin de mesurer les émissions de gaz à effet de serre des moyens de transport proposés par les candidats pour livrer les lycées. La jurisprudence administrative encadre strictement un tel critère carbone qui doit être non-discriminant et ne pas favoriser les offres à proximité du lieu de production. La complexité de l'évaluation des émissions de substances polluantes à tous les stades de cycle de vie du produit nécessite pour la Région de poursuivre ses travaux.

Conformément à la stratégie régionale en faveur de l'économie circulaire adoptée en septembre 2020, la Région Ile-de-France a été à l'origine de la création par le GIP Maximilien d'une Mission d'appui pour faire de la commande publique un accélérateur de la transition écologique, avec comme objectif que 100% des marchés d'achats comprennent une disposition circulaire et environnementale en 2025. Cette Mission Achats Publics Circulaires et Environnementaux (MAPCE) a été créée en 2021.

Enfin, en matière de déontologie, la Région s'est dotée d'une charte de déontologie des achats publics communiquée à chaque nouvel agent et portée à la connaissance des fournisseurs dans les marchés publics. Ce document a été complété par des formations à destination de l'ensemble des agents de la collectivité ainsi que des élus de la commission d'appel d'offres et des jurys. Ces éléments ont contribué à l'obtention par la Région de la certification à la norme 37 001 relative au management anti-corruption.

2. Le nouveau schéma de promotion des achats responsables 2022-2028

Il est proposé de conserver la structure actuelle du schéma, à savoir :

- Un achat public régional économiquement responsable pour un développement pérenne du territoire :

La politique d'achat de la Région doit continuer à s'appuyer sur les efforts de rationalisation pour poursuivre les gains opérés grâce à la mutualisation et à la professionnalisation des équipes. Ces efforts doivent profiter aux opérateurs économiques afin de faire de l'achat public régional un levier pour soutenir leur activité notamment pour les TPE-PME et les entreprises innovantes.

- Un achat public régional socialement responsable qui soutient l'économie sociale et solidaire :

L'achat régional doit être un moteur pour faciliter une forme d'économie plus sociale et solidaire à travers une commande publique plus inclusive qui œuvre pour l'insertion des personnes éloignées de l'emploi et qui lutte contre les discriminations.

- Un achat public régional écologiquement responsable au service de la transition environnementale et de la protection des ressources :

La commande publique régionale se doit d'être exemplaire en relevant le défi de l'économie circulaire et en poursuivant sa politique de sobriété énergétique tant dans les bâtiments que dans les autres achats courants.

- Un achat public régional éthique :

La Région doit poursuivre son exigence de transparence et sa lutte contre toute forme de corruption dans l'usage des deniers publics.

En anticipation de la loi du 22 août 2021 portant sur la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets, le nouveau schéma va intégrer divers indicateurs pour suivre les objectifs fixés. Ces indicateurs, définis dans le schéma, vont s'appuyer sur ceux fixés par le Plan National des Achats Durables 2021-2025 (à savoir 100 % des marchés notifiés au cours de l'année comprennent au moins une considération environnementale et 30% des marchés notifiés au cours de l'année comprennent au moins une considération sociale en 2025), sur les indicateurs définis dans la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire relatif à l'obligation d'achat de produits issus du recyclage, du réemploi et de la réutilisation, sur les indicateurs issus de la Loi Egalim ainsi que sur des indicateurs plus ciblés sur la performance économique, les clauses sociales et les marchés réservés notamment.

Il sera rendu-compte tous les 2 ans des résultats de ces indicateurs et plus largement de l'avancée des actions.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**



VALÉRIE PÉCRESSÉ

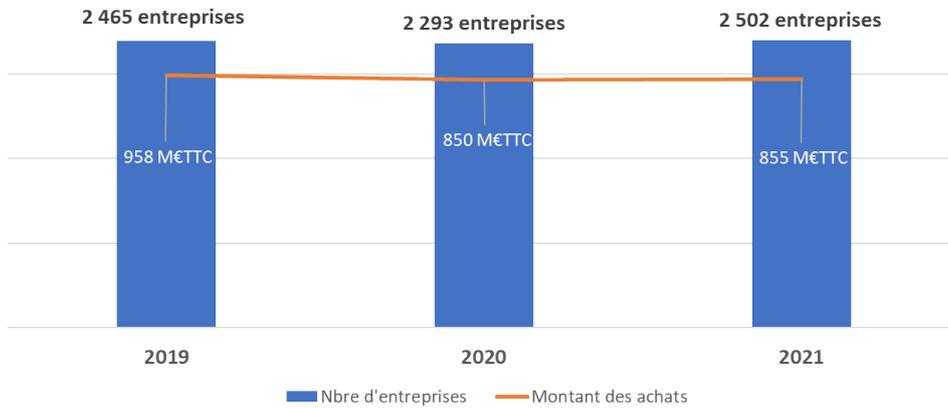
ANNEXE AU RAPPORT

Infographie de la commande publique régionale

Infographie de la commande publique régionale

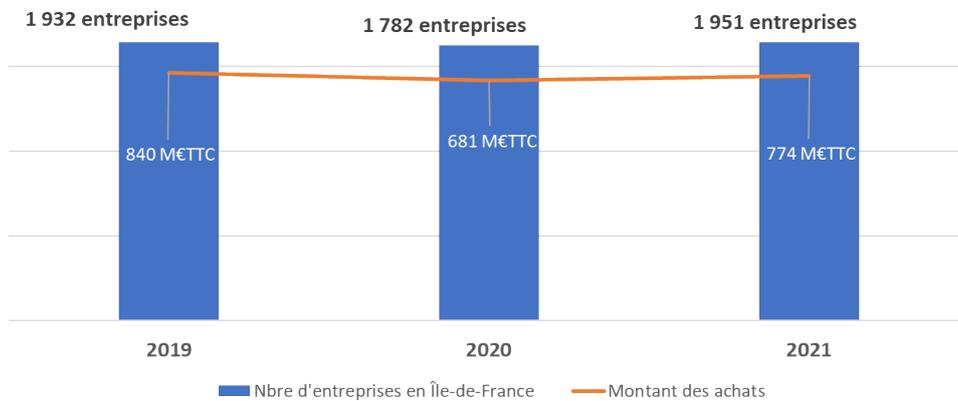
1. Les achats de la Région Ile-de-France, c'est :

- Environ 900 M€ de dépense annuelle
- De l'activité pour 2500 entreprises



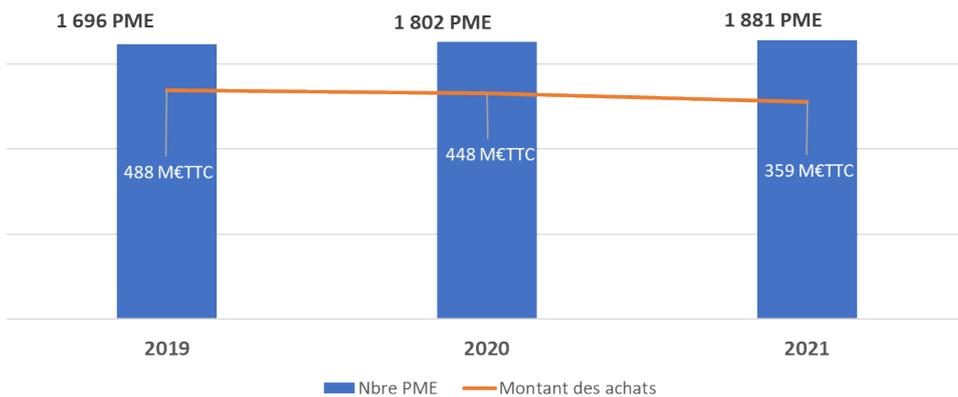
2. La part des entreprises Franciliennes

En moyenne, près de 80% des fournisseurs de la Région sont implantés en Ile-de-France



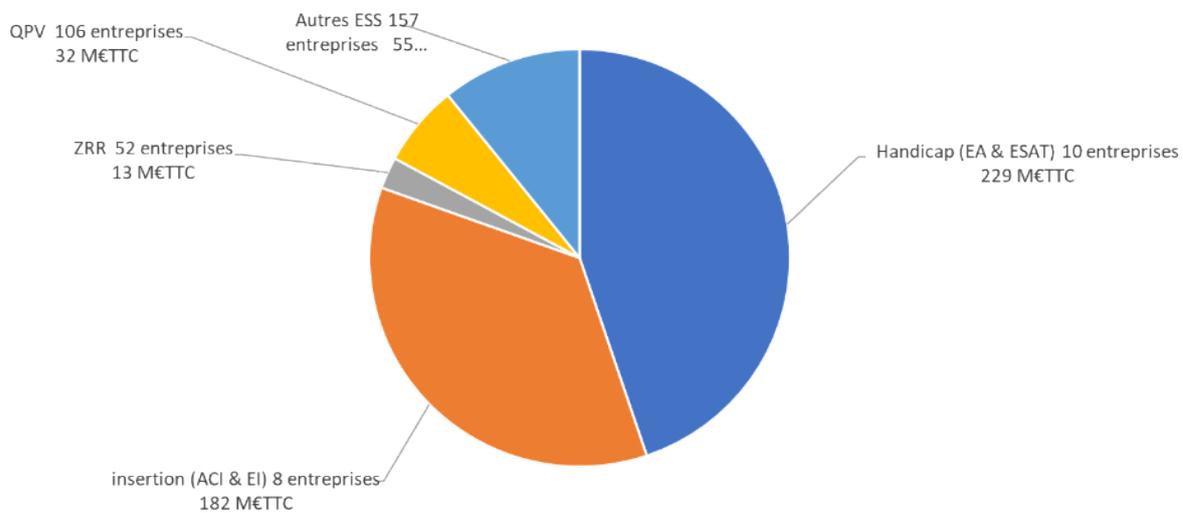
3. Une large place aux PME

En moyenne, plus de 70% des fournisseurs de la Région sont des PME



4. Les achats de la Région vers l'économie sociale et solidaire

La part de nos achats vers l'ESS est d'environ 10% et adresse plus de 300 entreprises



ACI : les ateliers et chantiers d'insertion
EI : Entreprise d'insertion
ESS : Économie sociale et solidaire
ZRR : Zone de revitalisation rurale

EA : Entreprise adaptée
ESAT : Établissement et service d'aide par le travail
QPV : Quartier prioritaire de la politique de la ville

PROJET DE DÉLIBÉRATION DU 19 MAI 2022

SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS RESPONSABLES DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE 2022-2028

Le conseil régional d'Île-de-France,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

VU l'article 13 de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire ;

VU la Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;

VU la délibération n° CR 2017-44 du 9 mars 2017 portant adoption du « small business act » francilien pour favoriser l'accès des TPE-PME à la commande publique régionale ;

VU la délibération n° CR 2020-040 du 24 septembre 2020 portant adoption de la Stratégie Régionale en faveur de l'économie circulaire ;

VU la délibération n° CR 2021-001 portant adoption du Plan régional pour une alimentation locale, durable et solidaire l'alimentation des franciliens : un enjeu de souveraineté, de santé et de relance ;

VU l'avis de la commission de l'économie sociale et solidaire et des achats responsables ;

VU l'avis de la commission des finances et des fonds européens ;

VU le rapport n°CR 2022-028 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Article unique :

Adopte le schéma de promotion des achats responsables pour la période 2022-2028 en annexe à la présente délibération.

La présidente du conseil régional
d'Île-de-France

VALÉRIE PÉCRESSE

ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION

Schéma de promotion des achats responsables 2022-2028

Schéma de promotion des achats responsables 2022-2028

Définition de l'achat public responsable

Selon l'Afnor, Un achat responsable désigne un « achat de biens ou de services auprès d'un fournisseur ou d'un prestataire sélectionné pour minimiser les impacts environnementaux et sociétaux, et favoriser les bonnes pratiques en termes d'éthique et de droits humains ».

Les engagements de la Région Île-de-France

Le présent schéma liste les engagements pris par la Région pour promouvoir ses achats responsables durant la période 2022-2028. Il liste également les indicateurs qui permettront un suivi de ces actions conformément à la loi. Pour une acculturation de l'ensemble des acteurs régionaux, des actions de sensibilisation à l'achat durable et au schéma vont être mises en œuvre dans le cadre de formations et communication.

Un achat public régional économiquement responsable pour un développement pérenne du territoire

🔑 Faciliter l'accès à la commande publique à tous les opérateurs économiques et notamment aux TPE-PME

Conformément à ses engagements pris dès 2017 dans le cadre de son Small Business Act, la Région entend poursuivre ses efforts pour rendre plus accessible et attractive sa commande publique, notamment au profit des TPE-PME afin de consolider le poids déjà important de ces opérateurs économiques dans les achats de la collectivité.

Pour cela, la Région va continuer d'adapter sa stratégie d'achat aux secteurs économiques en travaillant sur des allotissements adaptés permettant aux PME d'avoir un accès direct à la commande publique ou d'intervenir dans le cadre de la sous-traitance pour les lots les plus importants.

La Région va poursuivre ses efforts pour simplifier l'acte d'achat en s'appuyant notamment sur une dématérialisation complète du processus grâce aux outils déployés dans le cadre du GIP Maximilien, dont la Région est membre fondateur, le développement de la signature et de la facture électronique ou encore les solutions permettant d'automatiser le recueil des diverses attestations conformément au principe « dites-le-nous une fois ».

Un meilleur accès à la commande publique passe également par une communication renforcée auprès des opérateurs économiques. Pour cela la Région va communiquer sur ses projets d'achats, que ce soit via la diffusion de sa gestion prévisionnelle pluriannuelle des achats, par le biais du sourcing dont la pratique s'est généralisée ou encore d'opérations plus spécifiques telles que les rencontres fournisseurs.

Enfin, en s'appuyant sur les besoins de la Région, la centrale d'achats portera des marchés accessibles à l'ensemble des adhérents.

Indicateurs de suivi :

Nombre de TPE-PME dans le panel fournisseurs de la Région
Volume d'achat de la région auprès des TPE-PME au regard des achats globaux de la Région
Nombre d'entreprises franciliennes dans le panel de fournisseurs de la Région
Nombre de structures de l'ESS dans le panel de fournisseurs de la Région

🔗 **Fédérer les acheteurs publics du territoire autour de la centrale d'achat**

La Région continuera de s'appuyer sur sa centrale d'achat pour couvrir plus largement les besoins de ses adhérents. Ces derniers auront ainsi accès à des marchés respectant l'ensemble des engagements de la Région en matière environnementale et sociale en bénéficiant de tarifs avantageux grâce à la mutualisation des besoins et ce dans une logique de solidarité du territoire.

🔗 **Améliorer la performance de l'achat public régional**

La performance économique passera par l'optimisation des besoins via la standardisation et la mutualisation, ainsi que celle des cahiers des charges en favorisant notamment l'innovation. Pour cela, la Région pourra s'appuyer sur la centrale d'achat afin de garantir une bonne gestion des deniers publics.

Un achat public régional socialement responsable au service d'une économie plus sociale et solidaire

La Région Île-de-France entend poursuivre et approfondir sa politique d'achat sociale, solidaire et inclusive en mettant en œuvre l'ensemble des leviers qu'offre la réglementation. Cet engagement recouvre les actions en faveur de l'insertion des personnes éloignées de l'emploi, en parcours d'insertion ou en situation de handicap en direction de l'ensemble des structures de l'ESS (EA/ESAT, SIAE et les autres structures commerciales de l'ESS telles que les ESUS) mais aussi les actions visant à favoriser l'égalité femmes-hommes à travers la commande publique.

L'objectif est d'anticiper, voire d'aller au-delà, de l'obligation de prise en compte des considérations relatives au domaine social ou à l'emploi dans les conditions d'exécution des marchés formalisés conformément aux dispositions de la Loi Climat et Résilience qui entreront en vigueur d'ici 2026.

Ces actions doivent se mener en collaboration avec les facilitateurs du territoire ainsi qu'avec le GIP Maximilien, dont la Région est membre fondateur, et plus particulièrement sa mission d'assistance aux clauses sociales (MACS) en vue notamment de partager les bonnes pratiques avec les autres donneurs d'ordres sur le territoire.

La Région va adopter l'objectif du Plan National des Achats Durables d'atteindre 30% des marchés notifiés au cours de l'année comprenant au moins une considération sociale. La dimension sociale étant entendu au regard du PNAD au sens large comme par exemple, « l'insertion des publics éloignés de l'emploi et de personnes en situation de handicap, la lutte contre les discriminations, notamment la promotion de l'égalité femme/homme, le respect des exigences éthiques (respect des droits de l'homme...) ou équitables, la performance dans la protection ou la formation des salariés, en lien avec la prestation commandée, etc... » intégrés dans des clauses, critères de sélection ou objet du marché.

Indicateurs de suivi :	Rythme	Objectif
Nombre de marchés notifiés comprenant au moins une considération sociale	annuel	30% des marchés notifiés

👉 Développer et diversifier les clauses sociales dans les contrats de la commande publique

Forte de son expérience dans la mise en œuvre de clauses d’insertion dans ses marchés, la Région a pour ambition de continuer à intégrer ce dispositif dans les marchés pour lesquels de vrais parcours qualitatifs qui favorisent une montée en compétence par une action de formation et d’accompagnement peuvent être mis en œuvre. C’est notamment classiquement le cas des opérations de travaux de restructuration et de construction mais également dans certains marchés de service tels que l’infogérance.

La Région vise à diversifier les marchés supports de ce dispositif afin également de diversifier et féminiser le public bénéficiaire.

Indicateurs de suivi :
Nombre de marchés intégrant des clauses d’insertion
Nombre d’heures d’insertion réalisées
Nombre d’heures d’insertion réalisées par des femmes

La Région souhaite poursuivre son implication dans l’organisation régulière d’évènements achats responsables favorisant la rencontre des donneurs d’ordres avec des porteurs de solutions innovantes, écologiques et sociales. En 2022, Il est ainsi prévu une convention d’affaires sur la transition verte avec la présentation de solutions franciliennes labellisées par la Fondation Solar Impulse. Un évènement dédié aux achats socialement responsables sera également proposé aux donneurs d’ordres (grands comptes publics et privés, ETI) pour présenter les solutions inclusives des structures de l’économie sociale et solidaire (ESAT, entreprises adaptées, structures d’insertion par l’activité économique).

👉 Développer l’économie sociale et solidaire via la commande publique

Reconnue par la Loi du 31 juillet 2014, l’Économie sociale et solidaire (ESS) regroupe un ensemble de structures qui visent à concilier utilité sociale et performance économique. Les familles de l’ESS sont les associations, les coopératives, les fondations, les mutuelles, les entreprises adaptées et ESAT, les structures d’insertion par l’activité économique, mais aussi les sociétés commerciales agréés ESUS.

Dès 2017, la Région a souhaité mobiliser la commande publique en faveur des structures de l’ESS, pour faire de ces structures des véritables partenaires d’achat. La Région doit donc poursuivre ses efforts en continuant à réserver des marchés aux structures d’insertion par l’activité économique et structures accompagnant les personnes en situation du handicap en élargissant à de nouveaux secteurs d’activités lorsque cela est possible. Afin de multiplier les opportunités pour ces structures, la Région va également poursuivre l’intégration, dans les consultations classiques, de critères de mesure de la performance en matière d’insertion au stade de la sélection des offres. Cette modalité sert de levier pour inciter les structures à répondre, le cas

échéant en cotraitance ou en sous-traitance, sur des secteurs concurrentiels. De même, la Région va adapter sa stratégie achat lorsque cela est pertinent en adaptant l'allotissement et les exigences des cahiers des charges afin d'ouvrir des opportunités pour ces structures. Les actions spécifiques en faveur du secteur adapté et protégé sont intégrées dans l'agenda 22. Celui-ci recense les actions menées par la Région en faveur des personnes en situation du handicap.

Développer l'activité des structures de l'ESS via la commande publique, nécessite d'établir une veille active sur l'offre proposée par ces structures, communiquer sur ses projets d'achats auprès des réseaux de l'insertion et du handicap et s'interroger en amont de chaque besoin sur la possibilité d'adresser ces structures.

La Région souhaite également poursuivre son implication dans l'organisation régulière d'évènements achats responsables favorisant la rencontre des donneurs d'ordres avec des porteurs de solutions innovantes, écologiques et sociales. Un évènement dédié aux achats socialement responsables sera également proposé aux donneurs d'ordres (grands comptes publics et privés, ETI) pour présenter les solutions inclusives des structures de l'économie sociale et solidaire (ESAT, entreprises adaptées, structures d'insertion par l'activité économique).

Lorsque la Région a recours au recrutement d'intérimaires pour pallier des demandes de suppléances dans les lycées, elle privilégie, l'insertion des personnes éloignées de l'emploi. Notamment, pour garantir le niveau de service, chaque fois que c'est possible, une priorité est donnée aux structures d'insertion par l'activité économique (SIAE).

Indicateurs de suivi :
Nombre de marchés réservés
Nombre de marchés intégrant un critère de performance en insertion
Chiffre d'affaires réalisé par les SIAE / EA / ESAT

Promouvoir l'égalité femmes-hommes à travers la commande publique

Dans le cadre des actions menées pour **promouvoir l'égalité femmes-hommes**, la Région doit sensibiliser ses fournisseurs à cette thématique. Pour ce faire, il est proposé que des clauses visant à sensibiliser les titulaires à cette démarche soient introduites dans les marchés de la Région, notamment les délégations de service public, les principaux marchés de services ou de prestations intellectuelles ou encore les marchés de travaux.

La Région continuera à veiller au respect des interdictions de soumissionner liées aux discriminations ou au non-respect des politiques d'égalité, et à exiger une déclaration sur l'honneur attestant de la non-condamnation de l'entreprise pour le délit de discrimination (article 225-1 du code pénal) et pour infraction à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (article L.1146-1 du code du travail).

Indicateurs de suivi :
Nombre de marchés intégrant une clause relative à l'égalité femmes-hommes
Nombre d'heures d'insertion réalisées par des femmes

Un achat public régional écologiquement responsable au service de la

transition environnementale et de la protection des ressources

La Région Île-de-France a pour ambition de poursuivre et accroître ses efforts pour des achats respectueux de l'environnement et de la biodiversité et au service de la santé des franciliens.

L'enjeu est notamment de se préparer à se conformer à l'objectif fixé par la Loi climat et résilience qui prévoit d'ici 2026 qu'"au moins un de ces critères prend en compte les caractéristiques environnementales de l'offre".

La Région va suivre l'objectif du Plan National des Achats Durables d'atteindre d'ici 2025 100% des marchés notifiés au cours de l'année comprenant au moins une considération environnementale. La dimension environnementale est entendue au regard du PNAD au sens large, comme par exemple, la réduction des prélèvements des ressources, la composition des produits et notamment leur caractère écologique / polluant / toxique, le caractère réutilisable / recyclé / reconditionné / recyclable des produits, les économies d'énergie, la prévention de la production des déchets et la valorisation des déchets, les pratiques environnementales appliquées aux modalités d'exécution des prestations et notamment les politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre, les performances en matière de protection de l'environnement et de la biodiversité, la lutte contre déforestation, les pollutions, le gaspillage alimentaire et énergétique, le développement des énergies renouvelables, etc. en lien avec la prestation commandée.

Indicateurs de suivi :	Rythme	Objectif
Nombre de marchés notifiés comprenant au moins un de ces critères prend en compte les caractéristiques environnementales de l'offre	annuel	100% des marchés notifiés

Des achats au service d'une alimentation saine et de la protection de la santé

Conformément au Plan régional pour une alimentation locale, durable et solidaire¹, adopté le 4 février 2021, la Région entend, à travers sa commande publique, assurer **d'ici 2024 que 100% des lycées franciliens soient approvisionnés avec des produits locaux, dont 50% de produits bio** ce qui constitue un objectif plus ambitieux que la loi Egalim.

L'**approvisionnement en produits locaux** des lycées est déjà rendu possible avec la mise en place d'une plateforme d'approvisionnement de la restauration scolaire (« du local sur mon plateau ») et la passation d'accords-cadres par la centrale d'achats régionale. L'approvisionnement des produits (épicerie, produits laitiers, œufs, fruits, légumes, viandes) s'effectue au plus près des lycées grâce à un allotissement fin et territorialisé. Ces projets visent à créer de véritables unités industrielles autour d'un triple défi, celui de produire, transformer et consommer local.

Par ailleurs, dans l'Est francilien, une société publique locale a été créée avec le département de Seine-et-Marne, pour mettre en place une plateforme technique de transformation des produits agricoles et assurer la logistique associée.

Les autres marchés d'alimentation (restauration collective des agents, traiteurs)

¹ CR 2021-001 Plan régional pour une alimentation locale, durable et solidaire l'alimentation des franciliens : un enjeu de souveraineté, de santé et de relance

continueront d'intégrer des clauses visant à introduire des produits pour une alimentation de qualité, biologique et durable.

La **réduction de l'empreinte carbone** des achats de la collectivité constitue un autre chantier pour préserver la santé et l'environnement. La Région va intégrer dans ses marchés, lorsque l'objet et les conditions d'exécution s'y prêtent des clauses et/ou des critères relatifs à la réduction des émissions de CO₂, réduire les déplacements et inciter les fournisseurs à utiliser des moyens de mobilité propres.

Conformément à l'une des propositions issues de la COP Île-de-France des 16 et 17 septembre 2020, il sera imposé dans les marchés l'utilisation de produits bio pour l'entretien des surfaces et espaces verts.

De même, dans le cadre des engagements pris par la Région Ile-de-France en matière d'achats responsables, et plus précisément suite à la signature de la charte d'engagement « Villes & Territoires sans perturbateur endocrinien » en 2019, la Région introduit dans ses marchés des clauses destinées à **interdire l'usage des perturbateurs endocriniens**.

👉 **Une commande publique régionale qui s'appuie sur l'économie circulaire**

Cet engagement s'inscrit dans la stratégie régionale en faveur de l'économie circulaire adoptée en septembre 2020². La politique d'achat doit s'appuyer autant que possible sur l'économie circulaire afin de réduire la consommation de matières premières non renouvelables et la production des déchets et de soutenir cette nouvelle filière.

Conformément aux exigences de loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, dite loi AGECE, il est nécessaire que chaque besoin soit questionné pour savoir s'il est pertinent de **recourir à des solutions fondées sur le recyclage, le réemploi ou la réutilisation**. Cela peut se traduire par des lots réservés à des produits issus du réemploi ou de la réutilisation ou l'exigence dans les cahiers des charges de présenter des produits contenant des matières recyclées. Cet effort devrait permettre de rejoindre l'objectif de donner de l'activité à des structures de l'économie sociale et solidaire qui sont souvent présentes sur ces secteurs d'activité. Cette démarche permettra enfin de respecter les obligations nées de la loi AGECE qui impose aux acheteurs publics d'acquérir pour certaines familles de produits des biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées. Le Décret d'application N° 2021-254 du 9 mars 2021 a défini un pourcentage allant de 20% à 40% la part des dépenses à réaliser par les acheteurs annuellement sur les différentes familles visées par l'obligation. La Région va notamment conforter sa politique d'achat de papier recyclé garanti par un écolabel public ou certifié par un organisme indépendant.

L'économie circulaire se fonde sur la limitation du recours aux matières premières non renouvelables et la préservation des ressources naturelles. Dans cette optique, la Région dispose d'une assistance à maîtrise d'ouvrage sur le sujet du réemploi et de l'économie circulaire afin de **maximiser la valorisation de matériaux dans le cadre des projets de démolition, rénovation et restructuration des lycées, ou autre opération de travaux de compétence régionale**. L'objectif est de réaliser un diagnostic ressources sur chaque opération en listant les matériaux et en dressant une analyse économique, environnementale et sociale afin d'évaluer le potentiel en termes de réemploi et de réutilisation sur chaque opération. Ce diagnostic permet à la maîtrise d'ouvrage de fixer des objectifs spécifiques d'économie circulaire dans sa

² CR 2020-040 du 24 septembre 2020 Stratégie Régionale en faveur de l'économie circulaire

programmation et à la maîtrise d'œuvre de mener une réflexion pour intégrer l'utilisation de matériaux issus de l'économie circulaire dès les premières phases de conception.

La Région maintient son engagement, dans le cadre de ses marchés utilisant des produits issus du bois, de **recourir à du bois labellisé issu de forêts gérées durablement et de renoncer aux essences de bois menacées.**

Enfin, la Région va œuvrer pour limiter le gaspillage et la production de déchets liés à ses achats avec notamment la lutte contre le suremballage ou encore, dans le cadre de ses opérations de travaux, l'objectif « zéro déchet valorisable enfoui ».

Indicateurs de suivi :	Rythme	Objectif
Se conformer aux objectifs de la Loi AGECE	annuel	Cf Décret d'application N° 2021-254 du 9 mars 2021

☛ Un achat public qui promeut l'éco-conception et l'éco-construction

La Région renouvelle dans son schéma sa volonté de **promouvoir des produits écoconçus, plus respectueux de l'environnement tout au long de leur cycle de vie.** Des écolabels officiels sont en effet privilégiés dès lors qu'ils sont disponibles dans le secteur d'activité concerné (objets promotionnels, fournitures de bureau, entretien peinture des lycées). La Région peut également recourir à certains labels écologiques ayant des exigences sur tout ou partie du cycle de vie du produit. Ceux-ci sont retenus s'ils disposent d'un contrôle indépendant et référentiel public (alimentation, textile, bois).

Pour les marchés d'équipements, électriques et électroniques (EEE) seront intégrés des clauses demandant au fournisseur de proposer des produits **performants en matière énergétique** (classe A pour l'électroménager, Certifications EPAT et Energy Star pour l'informatique ou équivalent). Conformément à la Loi AGECE, la Région va promouvoir le recours à des logiciels dont la conception permet de limiter la consommation énergétique associée à leur utilisation.

La Région en tant que maître d'ouvrage des lycées, des îles de loisirs et des établissements d'enseignement supérieur doit jouer pleinement son rôle de collectivité exemplaire.

Cela se traduit par des exigences fortes en matière de construction et rénovation avec notamment la **mise en œuvre d'un programme technique et environnemental**, adapté à chaque opération, qui présente et hiérarchise les exigences de moyens et de résultats attendus sur les enjeux techniques et environnementaux à chaque phase des projets. Il préconise des solutions techniques notamment sur les aménagements extérieurs, les équipements techniques, le clos et le couvert. Il aborde enfin des préconisations d'ordre environnemental (gestion de l'eau et de la biodiversité, etc...).

Parmi les nombreux objectifs poursuivis, on retrouve notamment la volonté de réduire l'imperméabilité des surfaces en recourant notamment aux toitures végétalisées, de favoriser la récupération des eaux pluviales, ou encore de **massifier l'usage du bois dans son parc de bâtiments** conformément à ses engagements pris lors de la signature du pacte Bois-Biosourcés

Cette démarche est appuyée par le recours dans de très nombreuses opérations à des assistances à maîtrise d'ouvrage « qualité environnementale » et « réemploi ».

Enfin, la Région généralise la démarche de chantier à faibles nuisances via

l'introduction d'une charte dans les cahiers des charges visant à limiter les impacts sur l'environnement, les intervenants et les riverains durant le chantier.

Un achat public régional éthique

La Région Île-de-France est soucieuse de garantir le respect des grands principes de la commande publique que sont la liberté d'accès à la commande publique, la transparence des procédures et l'égalité de traitement des candidats grâce à son organisation, son processus achat, ses contrôles internes et la formation des intervenants sur l'acte d'achat. La Région s'est dotée en outre d'une **charte de déontologie des achats** destinée à encadrer les pratiques de chacun, exprime l'engagement de la collectivité à respecter un ensemble de principes permettant des pratiques d'achats loyales, une maîtrise de la relation avec les opérateurs économiques, la transparence des choix et la lutte contre le favoritisme.

En 2021, la Région a été la première collectivité à obtenir la certification à la norme 37 001 relative au management anti-corruption, reconnaissance des efforts réalisés par la collectivité dans l'ensemble de ses activités et entre autres de l'achat public.

Le schéma de promotion des achats responsables vise à poursuivre et ancrer ses efforts pour un achat transparent et exemplaire.

☛ Sensibiliser et former l'ensemble des intervenants dans le processus achat aux questions relatives à la déontologie

Cet engagement déjà respecté aujourd'hui doit se poursuivre afin que chaque agent ait connaissance des dispositifs de la Région en matière de lutte contre la corruption et soit ainsi protégé par un encadrement de ses actions dans le cadre du processus achat.

Cela passe par la distribution de la charte de déontologie à l'ensemble des nouveaux arrivants et les dispositifs de formation régulièrement proposés aux agents comme aux élus, notamment ceux de la commission d'appel d'offres ou des jurys.

☛ Partager l'engagement de la Région avec ses fournisseurs

Pour être efficace, la lutte contre la corruption doit être partagée avec les opérateurs économiques avec lesquels la collectivité est en contact dans le cadre de ses achats. Pour cela, la Région doit notamment communiquer son engagement dans le cadre de son site institutionnel ainsi qu'à l'occasion de chaque procédure par des mentions dans les cahiers des charges afin que les candidats et les titulaires s'engagent dans la même démarche vertueuse.

☛ S'assurer d'un cadre social responsable chez les fournisseurs de la Région

Les cahiers des clauses administratives générales auxquels font référence les marchés de la Région rappellent les obligations qui s'imposent au titulaire en matière de protection de la main-d'œuvre et de conditions de travail. La collectivité s'assurera en outre, et notamment grâce aux moyens renforcés mis en œuvre pour le contrôle des candidatures, que les soumissionnaires ne tombent pas sous le coup d'une condamnation pour non-respect des dispositions du code du travail. Un effort particulier sera également opéré dans la détection des offres anormalement basses.

Dans les secteurs pour lesquels une offre existe et notamment pour les marchés de restauration, il sera encouragé le recours au commerce équitable.

Un achat public régional économiquement responsable pour un développement pérenne du territoire

- ☛ Faciliter l'accès à la commande publique à tous les opérateurs économiques et notamment aux TPE-PME
- ☛ Fédérer les acheteurs publics du territoire autour de la centrale d'achat
- ☛ Améliorer la performance de l'achat public régional

Un achat public régional socialement responsable au service d'une économie plus sociale et solidaire

- ☛ Développer et diversifier les clauses sociales dans les contrats de la commande publique
- ☛ Développer l'économie sociale et solidaire via la commande publique
- ☛ Promouvoir l'égalité femmes-hommes à travers la commande publique

Un achat public régional écologiquement responsable au service de la transition environnementale et de la protection des ressources

- ☛ Des achats au service d'une alimentation saine et de la protection de la santé
- ☛ Une commande publique régionale qui s'appuie sur l'économie circulaire
- ☛ Un achat public qui promeut l'éco-conception et l'éco-construction

Un achat public régional éthique

- ☛ Sensibiliser et former l'ensemble des intervenants dans le processus achat aux questions relatives à la déontologie
- ☛ Partager l'engagement de la Région avec ses fournisseurs
- ☛ S'assurer d'un cadre social responsable chez les fournisseurs de la Région